

**ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS ET  
INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup avise la population de son territoire que la période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016 s'échelonne du **2 au 20 février 2015**.

**PRÉSCOLAIRE**

Pour les demandes d'admission à la maternelle 4 ans et 5 ans, les parents doivent se présenter à l'école, accompagnés de leur(s) enfant(s), aux dates et heures mentionnées ci-après et **présenter l'original du certificat de naissance, grand format**. Les élèves admis sont celles et ceux qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**PRIMAIRE – SECONDAIRE (enfants fréquentant présentement une école de la commission scolaire)**

Les parents dont les enfants fréquentent présentement une école de la commission scolaire recevront le formulaire d'inscription de l'école.

**PRIMAIRE – SECONDAIRE (nouveaux arrivants)**

Pour une première admission au primaire ou au secondaire, les parents doivent se rendre à l'école et présenter **l'original du certificat de naissance, grand format**. Le formulaire d'inscription sera remis sur place.

**N. B. Pour l'inscription dans une école autre que celle du milieu**, les parents doivent se présenter pendant la période d'inscription **à l'école du milieu** et compléter le formulaire « Demande d'inscription ou de renouvellement dans une école autre que celle du milieu ». Une fois le formulaire complété et signé par la direction de l'école du milieu, ce dernier est acheminé à la direction du Service de l'enseignement aux jeunes pour analyse. Cette inscription doit se faire **chaque année par les parents** et l'acceptation de la demande, par la direction du Service de l'enseignement aux jeunes, se fait annuellement et est conditionnelle à la capacité d'accueil du groupe où l'élève s'inscrit. **Date limite : 12 mars 2015**.

La Commission scolaire déterminera l'organisation pour l'admission des enfants de 4 ans, selon les règles de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La direction de l'école vous confirmera, **au mois d'août, l'admission ou non** de votre enfant de 4 ans. Pour les enfants de 4 ans qui fréquenteront l'école à raison d'une demi-journée, ils suivront le programme *Passe-partout*, ce qui implique animation et rencontres de parents.

**Tous les parents qui ont choisi l'enseignement à la maison et qui souhaitent inscrire leurs enfants dans les écoles de la commission scolaire sont invités à se présenter à l'école de leur milieu lors de la période d'admission et d'inscription ou à déclarer ce type d'enseignement à l'école de leur milieu.**

Pour information supplémentaire, prière de communiquer avec la direction de l'école.

	NOM DE L'ÉCOLE	DATE D'ADMISSION À LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS
SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP	MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte)	4 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix)	3 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30)
	VENTS-ET-MARÉES (Cacouna)	4 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	DESBIEENS (Saint-Arsène)	4 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	SAINT-MODESTE	11 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	3 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphane)	2 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30)
	ROY (Rivière-du-Loup)	11 février 2015 (13 h à 16 h 30)
	INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup)	11 février 2015 (10 h 30 à 11 h 30 et 12 h 45 à 16 h 30)
	LA CROISÉE, 1 <sup>ER</sup> CYCLE (Rivière-du-Loup)	11 février 2015 (13 h à 16 h 30)
	NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	11 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	LES PÈLERINS (Saint-André)	12 février 2015 (8 h 30 à 11 h)
	LANOUILLE (Saint-Antoine)	12 février 2015 (8 h 15 à 11 h et 12 h 30 à 14 h 45)
SECTEUR ST-PASCAL	HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska)	9 février 2015 (11 h à 16 h) (si tempête, l'inscription est reportée au 16 février, même heure)
	SAINTE-HÉLÈNE	10 février 2015 (12 h à 16 h) (si tempête, l'inscription est reportée au 17 février, même heure)
	SAINTE-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	10 février 2015 (8 h 30 à 10 h 30) (si tempête, l'inscription est reportée au 17 février, même heure)
	MONSEIGNEUR-BOUCHER (Saint-Pascal)	5 février 2015 (13 h à 16 h 30)
	SAINTE-LOUIS (Kamouraska)	3 février 2015 (13 h à 16 h) et 5 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30)
	SAINTE-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska)	3 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30) et 5 février 2015 (13 h à 16 h)
	SAINTE-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri)	3 février 2015 (9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h)
	NOTRE-DAME (Mont-Carmel)	4 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h à 16 h)
	J.-C.-CHAPPAIS (Saint-Denis)	2 février 2015 (14 h à 16 h)
SECTEUR LA POCATIÈRE	SACRÉ-COEUR (La Pocatière)	5 et 9 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h), 13 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30) et 17 février 2015 (13 h 30 à 16 h)
	DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth)	10 février 2015 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h)
	DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies)	11 février 2015 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h)
	DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise)	12 février 2015 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h)
	DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme)	11 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)
	DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle)	12 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)
	DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant)	10 février 2015 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)

Donné à Rivière-du-Loup, ce 14 janvier 2015

Éric Choinière, avocat  
Secrétaire général